



LES ZONES DE STATIONNEMENT AVEC VIGNETTE

Ce plan montre l'emplacement des zones qui seront implantées ou modifiées dans le secteur où vous résidez et la période durant laquelle le stationnement y sera réservé aux résidents.

LÉGENDE

- 1** Zone réservée de 9 h 30 à 21 h du lundi au vendredi
- 2** Zone réservée de 9 h à 21 h du lundi au vendredi
- 3** Zone réservée de 9 h à 23 h
- 4** Zone réservée en tout temps

LES PANNEAUX

Voici un **exemple** des panneaux qui seront installés afin de délimiter les zones dans votre secteur. Ces espaces permettront exclusivement le stationnement aux détenteurs de vignette associée au secteur indiqué, et ce, aux heures autorisées. **L'entrée en vigueur des restrictions se fait dès l'apparition des panneaux sur votre rue.**



LES VIGNETTES

Les vignettes sont disponibles au Bureau Accès Montréal, au 405, avenue Ogilvy, bureau 100. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h. Vous pouvez également effectuer à distance les premières étapes d'une demande de vignette en visitant montreal.ca/vsp.

POUR OBTENIR VOTRE VIGNETTE, VOUS DEVEZ FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- 1** Le certificat d'immatriculation
- 2** Une preuve d'assurance du véhicule*
- 3** Une preuve de résidence* (ex. : une facture d'Hydro-Québec ou de service téléphonique)

* Ces documents doivent être au nom et à l'adresse, dans le secteur concerné, de la personne qui demande la vignette et qui est la conductrice principale du véhicule.

Tarif réduit pour les ménages à faible revenu
Procédure spéciale pour les véhicules d'entreprise

VISITEZ MONTREAL.CA

COÛTS :

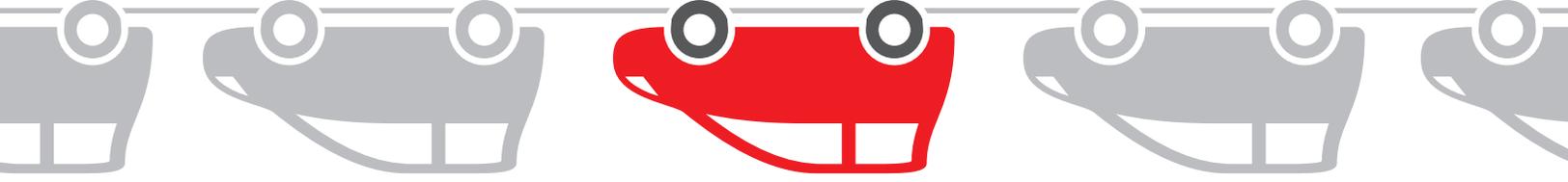
52 \$ À 109 \$* | **104 \$ À 219 \$***
POUR LE 1^{ER} VÉHICULE  | POUR LE 2^E VÉHICULE 

La vignette est valide à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

Du 1^{er} avril au 30 juin, vous pouvez vous procurer à tarif réduit une vignette valide jusqu'au 30 septembre de la même année.

*Selon la consommation du véhicule

AVEC UNE VIGNETTE | C'EST PLUS SIMPLE!



POUR PLUS D'INFO  311  MONTREAL.CA/VSP

L'arrondissement modifiera vers la mi-novembre les zones de stationnement réservé aux véhicules avec vignette dans votre quartier.

IMPLANTATION PROCHAINE D'ESPACES DE STATIONNEMENT À VIGNETTE, SECTEUR 296

